



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADAGE

Application dédiée à la généralisation de l'EAC

UTILISER PASS CULTURE



Pour vous connecter à ADAGE :

- Ouvrez l'intranet académique (ARENA ou educagri)
- Renseignez vos identifiant et mot de passe
- Choisissez le domaine « Scolarité du 1er degré » ou « Scolarité du 2nd degré »
- Cliquez sur « ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC » dans la rubrique « Application dédiée aux parcours éducatifs »

Informations générales

Pour quoi faire ?

La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement **d'activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.
(cf. article 4-2 du décret)

Quoi ?

Les offres collectives couvrent **spectacles, concerts, ateliers de pratique artistique ou scientifique, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.**

Pour qui ?

La part collective concerne tous les domaines artistiques et culturels donc **tous les professeurs.**

Comment ?

Les offres collectives sont :

- co-construites par l'équipe pédagogique et le partenaire culturel,
- proposées par le partenaire culturel.

Elles sont des composantes de projets pédagogiques d'éducation artistique et culturelle.

L'application ADAGE permet de gérer la réservation des offres.

Plus d'informations sur le cadre du dispositif pass Culture part collective : lire le **vadémécum** téléchargeable sur <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

Prérequis : se connecter avec le profil «chef d'établissement » ou « Rédacteur de projets ». Le profil « Rédacteur de projets » est attribué par le chef d'établissement. Vidéo tutoriel <https://www.dailymotion.com/video/x7ypdmf> (durée : 1mn17)



Partenaires culturels

Consultez la cartographie des partenaires culturels.

Contactez un partenaire pour construire un projet.

Consultez les offres du partenaire.

Offres pass Culture

Consultez le catalogue des offres pass Culture.

Récupérez les offres co-construites avec votre partenaire culturel spécifiquement pour votre projet.

Suivi pass Culture

Consultez le budget et le suivi des offres de votre établissement scolaire.

Étape 1 : réserver une offre

C'est-à-dire poser un option sur une offre.

En utilisant le menu « Partenaires culturels » ou
« Offres pass Culture »,
j'ai identifié une offre pass Culture sur ADAGE.

Innatendus
Proposée par CCN de Créteil - CTRE CHOREGRAPHIQ NATIONAL CRETEIL
ET 94 (94000)
Danse

Rencontre Dans l'établissement scolaire
Multi niveaux

Contacter

Je contacte la structure culturelle
pour adapter l'offre si nécessaire et
finaliser le projet.

L'acteur culturel va formaliser l'offre pass Culture et la publier à partir de son interface professionnelle
pass Culture. Il va orienter l'offre directement vers mon établissement scolaire.

ADAGE Etablissement Projets EAC pass Culture Aide Mon compte

Partenaires culturels
Offres pass Culture
Suivi pass Culture

Rechercher une offre

Toutes les offres Partagé avec mon établissement

Dans « pass Culture > Offres pass Culture > Partagé avec
mon établissement », je retrouve l'offre publiée par mon
partenaire culturel et clique sur le bouton « Préserver ».

Spectacle, représentation 03/09/2024 à 12:00 Dans l'établissement scolaire

Préserver
avant le : 03/07/2024

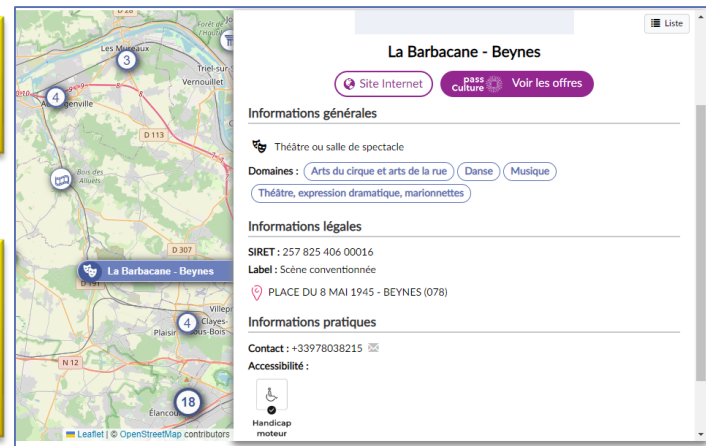
Étape 1 : préserver une offre

C'est-à-dire poser un option sur cette offre.
(Parcours alternatif)

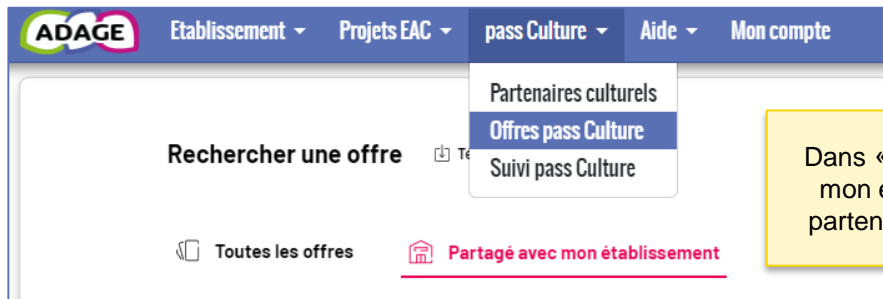
Je souhaite conduire un projet avec une structure culturelle, mais je n'ai pas identifié d'offre pass Culture correspondante.

Je contacte la structure culturelle (il est possible d'utiliser la cartographie des partenaires pour accéder au contact).

Je co-construis avec la structure une offre pass Culture adaptée.



L'acteur culturel va formaliser l'offre pass Culture et la publier à partir de son interface professionnelle pass Culture. Il va orienter l'offre directement vers mon établissement scolaire.



Dans « pass Culture > Offres pass Culture > Partagé avec mon établissement », je retrouve l'offre publiée par mon partenaire culturel et clique sur le bouton « Préserver ».

Préserver

avant le : 03/07/2024

Spectacle, représentation 03/09/2024 à 12:00 Dans l'établissement scolaire

Etape 2 : Associer l'offre collective à un projet pédagogique

Dans l'onglet « Projets EAC » puis « Les projets », je crée ou je sélectionne un enseignement artistique, un projet lié à un dispositif ou un projet à l'initiative de l'établissement.



J'ouvre le projet et je renseigne les classes engagées.

Classes engagées : *

Créer un groupe-classe

x Mme	21 5EME - CINQUIEME 3 (5EME3)
x Mme I	28 3EME - TROISIEME 2 (3EME2)

Q

J'ajoute l'offre pass Culture que j'ai précédemment préservée.

Actions pass Culture :

Ajouter une action
pass Culture

Au préalable, préservez l'offre de votre partenaire culturel dans l'onglet **pass Culture > Offres pass Culture**.

Cliquez sur « Ajouter une action pass Culture » pour sélectionner cette offre parmi les offres préservées par les professeurs de votre établissement.

Ajout d'une action pass culture

Action : Sélectionner une action pass Culture

idf

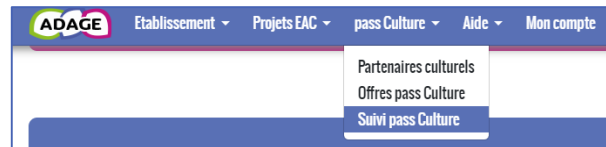
Classes inscrites : **ATELIER IDB 17 MAR** a lieu le 01/04/2023 à 14:00
préservée par M. COMPTE TEST

Fermer Enregistrer

J'enregistre mon projet tout en bas du formulaire.

Enregistrer

Étape 3 : Validation de l'offre



Dans « pass Culture » puis « Suivi pass Culture », l'offre est soumise au chef d'établissement pour confirmation de réservation. Cette étape obligatoire permet d'engager le budget pour la réalisation de l'offre.


*Attention : une offre pass Culture doit obligatoirement être **validée avant la date limite de confirmation** affichée dans l'offre. Cette étape est indispensable à la mise en paiement de l'activité auprès de l'acteur culturel. Il n'est pas possible de valider une offre a posteriori. Les actions ayant été menées sans validation préalable des offres par le chef d'établissement ne pourront pas être financées par les crédits du pass Culture. Dans ce cas, les offreurs culturels devront être payés sur d'autres crédits (fonds propres ou autres subventions).*




Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel ⓘ
2 356 €	0 €	2 400 €	9 460 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Fête de la science

Je  tre. - le 24/05/2023 à 10:00

Pré-réservé **1 178 €**   

Confirmer la réservation

Confirmer la réservation

Aucun fonds ne transite par l'établissement scolaire. L'acteur culturel est remboursé par la société pass Culture dans les 15 jours suivant la réalisation de l'activité.

Remarque complémentaire

The screenshot shows the ADAGE website navigation bar with options: Etablissement, Projets EAC, pass Culture, Aide, and Mon compte. The 'pass Culture' menu is open, showing 'Partenaires culturels', 'Offres pass Culture', and 'Suivi pass Culture'. Below the menu is a yellow warning box about the use of credits. A search bar shows 'LG CHARLEMAGNE - PARIS 4E ARRONDISSEMENT'. The 'Suivi budgétaire' section contains a table with two columns: 'Pré-réservé' and 'Réservé', both showing '0 €'. Below the table are two sections: 'Actions pass Culture associées à un projet Adage' and 'Actions pass Culture non associées à un projet Adage', both showing 'Aucune action.'

ADAGE Etablissement Projets EAC pass Culture Aide Mon compte

Partenaires culturels
Offres pass Culture
Suivi pass Culture

Utilisation du crédit alloué aux offres pass Culture : une offre pass Culture doit obligatoirement être validée avant la date de mise en paiement de l'activité auprès de l'acteur culturel. Il n'est pas possible de valider une offre a posteriori. Les actions ne pourront pas être financées par les crédits du pass Culture. Dans ce cas, les offreurs culturels devront être payés sur leur compte bancaire.

× LG CHARLEMAGNE - PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé
0 €	0 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Aucune action.

Actions pass Culture non associées à un projet Adage

Aucune action.

Dans « pass Culture » puis « Suivi pass Culture »,

vérifiez bien que les actions qui sont
« non associées à un projet »
sont uniquement des actions
pré-réservées ou *annulées*.

Les actions *réservées* ou *consommées*
doivent être
« associées à un projet » et à des élèves.